Studies in human and social sciences -university of Jijel **ISSN : 2661-7331**
Volume 09- Numéro 02 (2026) p - p 10- 23 **EISSN : 3769-2773**

Résistance des pratiques locales dans la gestion des ressources naturelles du parc national Mbaéré-Bodingué en République Centrafricaine

Resistance of local practices in the management of natural resources in Mbaéré-Bodingué National Park in the Central African Republic

H. D. Kemgueu Fékou[1*] et Esther Tamdja[2]

[1]Université de Ngaoundéré(Cameroun) dkemgueu@gmail.com

[2]Université de Bangui (République centrafricaine) esthertamdja98@yahoo.com

Date de soumission 01/01/202 5 Date d'acceptation 18/05/ 2026

Résumé :Le présent article se donne de réévaluer une ruralité africaine confinée dans des perceptions occidentalo-centristes. En effet, dans le but d'atteindre les objectifs du développement durable, liés à la préservation et la restauration des ressources naturelles, des objectifs globaux ont été définis par les Nations unies, minorant les façons endogènes de faire. Pourtant, il existe déjà selon les cas, des savoirs locaux relatifs à la préservation de ces ressources végétales et animales, pour chaque espace. À partir d'une méthodologie reposant sur la théorie de l'écologie culturelle associée au paradigme ethnométhodologique, cette recherche privilégie une logique qualitative. Elle utilise essentiellement l'observation, l'entretien et le focus group en guise de techniques, pour recueillir les données. À l'arrivée, cet article aboutit au résultat selon lequel, les riverains du Parc National Mbaéré-Bodingué possèdent des pratiques locales pouvant permettre de conserver leur environnement. Il expose premièrement, les pratiques locales qu'utilisaient les communautés de cet espace pour conserver leur environnement avant l'implantation du parc. Secondement, il formule la possibilité de parvenir à la réalisation des objectifs du développement durable grâce à l'application des logiques endogènes de conservation des espaces menacés par la déforestation, les exploitations abusives et le braconnage.

Mots clés :préservation de l'environnement, développement durable, savoirs-locaux, riverains

[*]L'auteur-expéditeur

Abstract : This article aims to reassess an African rurality confined in Western-centric perceptions. Indeed, in order to achieve the objectives of sustainable development, linked to the preservation and restoration of natural resources, global objectives have been defined by the United Nations, minimizing endogenous ways of doing things. However, depending on the case, there already exists local knowledge erelating to the preservation of these plant and animal resources, for each area. Based on a methodology based on the theory of cultural ecology associated with the ethnomethodological paradigm, this research favors a qualitative logic. She essentially uses observation, interviews and focus groups as techniques to collect data. Ultimately, this article leads to the result that the residents of the Mbaéré-Bodingué National Park have local practices that can help conserve their environment. It first exposes the local practices that the communities of this area used to conserve their environment before the establishment of the park. Secondly, this work formulates the possibility of achieving the objectives of sustainable development through the application of endogenouslogics of conservation of spaces threatened by deforestation, abusive exploitation and poaching.

Keywords : environmental preservation, sustainable development, local knowledge, local residents.

1.Introduction

Le 25 septembre 2015, à l'issue de sa 70ème session, les 193 États membres des Nations unies, rassemblés à New York, adoptent une feuille de route dite « Agenda 2030 » et baptisée Objectifs du développement durable (ODD). Le document contient dix-sept intentions à atteindre à l'horizon 2030. La quinzième des missions s'intéresse à la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres. Elle prône leur exploitation de façon durable, la gestion durable des forêts, la lutte contre la désertification, l'enrayage et l'inversion du processus de dégradation des sols et la fin de l'appauvrissement de la biodiversité[1]. Dans le même ordre d'idée, la Convention des Nations-unies sur la diversité biologique engage les parties contractantes au respect du droit des communautés locales qui vivent aux alentours des écosystèmes. Ainsi, chaque partie :

> [...] respecte, préserve et maintient les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en favorise l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques et encourage le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques (Convention des Nations-uniessur la diversité biologique,1992, Art. 8-J).

On constate que selon le principe, les organismes en charge de la protection des écosystèmes sont censés travailler en accord et en synergie avec les populations locales. Ils sont supposés prendre en compte les savoirs locaux, de sorte que ces derniers puissent, au-delà d'en bénéficier des retombées, valoriser leurs savoirs relatifs à leur écosystème. Mais la réalité factuelle semble démontrer tout autre chose. C'est notamment ce qui semble le cas en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles du parc national Mbaéré-Bodingué (PNMB)[2] en République Centrafricaine. En effet, créé en 2007, le plan de

[1] Sur les ODD, *SustainableDevelopment durable* en anglais, voir https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/

[2] Localisé dans le Sud-Ouest de la République Centrafricaine, le PNMB, à cheval sur deux préfectures (la Lobaye et la Sangha-Mbaéré) forme avec sa zone périphérique, un ensemble communément appelé Complexe Forêt de *Ngotto*. Il a bénéficié de 1992 à 2010 d'un appui financier et technique de l'Union Européenne dans le cadre des différentes phases du Programme régional de Conservation et utilisation rationnelle des Écosystèmes Forestiers en Afrique Centrale (ECOFAC). Il est subdivisé en trois blocs adjacents de catégories différentes, totalisant 8250 km² : une zone d'exploitation forestière de 5508 km², une zone d'aménagement forestier communautaire de 1875 km² dans l'ex forêt classée et l'aire de conservation floristique et faunique de Mbaéré-Bodingué de 960 km², classée en parc national en mai 2007 et doté d'un plan de gestion et plan d'affaire en 2015. Il baigne dans un dense réseau hydrographique avec comme principales rivières la Lobaye, la Mbaéré et la Bodingué. Ces rivières

gestion du PNMB indique effectivement la prise en compte des riverains et des savoirs locaux dans la préservation de cet écosystème. Mais, les données empiriques recueillies, révèlent que sur une population de plus de 2000 individus que comptent les localités de Ngotto, Poutem 1 et 2 et Aka, par exemple, une dizaine de personnes sont sélectionnées quelques fois de façon discrétionnaire et discriminatoire, pour participer à la gestion du PNMB. Les autres, l'énorme majorité, subissent le dictat des normes exogènes en la matière, faisant ainsi litière des prescriptions que se sont délibérément données les institutions nationales et internationales. Le constat est donc que les populations indigènes ainsi que leurs pratiques ne sont pas effectivement prises en compte dans la gestion du PNMB.

Il est question dans cette production, de tenter une explication de l'écart qui existe entre la rhétorique qui est présentée pour guider les actions des conservateurs, et la pratique proprement dite de la conservation avec pour cas d'étude le PNMB. Pour ce faire, comment comprendre l'exclusion des populations riveraines du PNMB de la gestion de ce parc alors qu'elles sont détentrices des savoirs traditionnels pouvant permettre une préservation adéquate de cet espace qui fait partie de leur environnement vital ? Subsidiairement, quelles sont les logiques endogènes des populations autochtones du PNMB qui peuvent être utiles à la réalisation des ODD ?

La réponse à ce questionnement exige une méthodologie précise. Ainsi, la clé algébrique adoptée ici associe deux paradigmes. Il s'agit de l'écologie culturelle et de l'ethnométhodologie. Le choix de l'écologie culturelle comme grille d'analyse dans cette recherche part de l'idée selon laquelle les populations du PNMB sont passées par des étapes qui leur ont permis de s'adapter à leur environnement et qu'ainsi, celles-ci possèdent des savoirs endogènes nécessaires à la conservation de celui-ci. Quant à l'ethnométhodologie, elle permet d'observer et d'apprendre comment les activités quotidiennes des riverains du PNMB prennent en compte la préservation de leur environnement. Il s'agit d'accorder une attention particulière aux activités ordinaires de la vie pratique des autochtones. De ce fait, la saisie du sens que ceux-ci donnent à leurs activités, nous permet de comprendre le monde dans lequel ces dernières vivaient avant l'implantation du PNMB.

Le présent article se propose d'interroger le système de normes internationales en matière de protection de l'environnement et son applicabilité, dont on sait les aliénations qu'elles créent par endroit.

sont longées de vastes zones marécageuses très riches en biodiversité. La convention de RAMSAR le classe ainsi que les rivières Mbaéré et Bodingué, parmi les zones humides d'importance internationale.

La principale préoccupation de ce travail est de démontrer que dans les savoirs indigènes des autochtones du PNMB, il existe des pratiques relatives à la préservation de leurs ressources animales et végétales, qui sont cependant minorées ou simplement ignorées dans la poursuite de l'atteinte des ODD élaborés par les Nations-unies, mais qui peuvent pourtant contribuer à la réalisation de ces objectifs. Car comme le mentionne A. Cheick (2019), il est difficile de réduire la diversité des expériences humaines au Nord comme au Sud de la méditerranée à des formules institutionnelles plurielles, larges et universelles.

2.Méthodes

Nous énonçons ici le type de cheminement intellectuel retenu pour cette recherche. Notre méthodologie nous permet d'aboutir à des résultats dont on pourra supposer la validité, d'une part en raison de l'adéquation même de la méthodologie retenue et d'autre part, par l'adéquation de la conduite de la recherche (Grawitz, 2001). Ainsi compris, le dispositif méthodologique envisagé dans le cadre de cette enquête valorise deux postures : une méthode qui servira de grille d'analyse et les techniques de collecte des données.

2.1. Logique de la recherche et grilles d'analyse

- L'écologie culturelle

Élaborée dans les années 1950-1960, la théorie anthropologique de l'écologie culturelle étudie les relations entre les humains vivant en groupes sociaux et leur environnement naturel ; avec pour ambition de lire les possibles influences du milieu sur le comportement de ceux qui y vivent. En effet, l'écologie culturelle permet dans ce travail, de démontrer que l'environnement occupe une place de choix et a un impact fort sur les façons de faire des populations concernées ici. L'environnement gouverne leur comportement dans leur milieu de vie. Il s'agit à travers une observation empirique associée à une enquête par entretiens semi-directifs de 31 individus, de mettre en examen, la logique qui détermine la persévérance des pratiques locales et de questionner la capacité des activités et façons de faire, importées et en tentative d'imposition, d'outils juridiques, à répondre aux besoins et aux attentes réelles des populations autochtones vivant sur le site du PNMB.

- L'ethnométhodologie

Nous rendons également compte de la réalité observée ici, à partir de l'approche ethnométhodologique (Garfinkel, 2007). Elle est une théorie qui formule que le sociologue doit étudier la société de l'intérieur, c'est-à-dire *« in vivo »* et *« in situ »*. C'est une posture scientifique praxéologique (Maunier, 2017) qui nous permet de passer de l'examen des pratiques de nos enquêtés, aux résultats qui en rendront effectivement compte. Cette grille analytique articule la description des activités au niveau local et certains invariants. Cette posture affiche un « refus radical de l'induction », c'est-à-dire le refus d'énoncer des généralisations sociologiques à partir des situations décrites. En quelque sorte, cette recherche met l'accent sur bien des réalités propres au site du PNMB. Il est question de rechercher empiriquement, les méthodes que les individus utilisent pour donner un sens et en même temps, accomplir leurs actions de tous les jours (les ethno-méthodes).

2.2. Techniques et outils de collecte de données

Le choix de nos techniques et outils de collecte de données a été déterminé par l'objectif poursuivi. En adéquation avec nos objectifs et hypothèses de travail, nous privilégions presqu'essentiellement les techniques d'entretien semi-directif, d'observation empirique et de recherche documentaire. Il s'agit d'une étude fondamentalement qualitative, qui ne nie pas cependant, la dimension quantitative de la recherche. Sous ce rapport, l'ensemble des données collectées ont un contenu qualitatif. Le sujet traité et les concepts retenus dans cette recherche, axent l'essentiel de son *corpus* empirique sur des données qualitatives. Par ailleurs pour la collecte des données, nous avons utilisé un guide d'entretien et une grille d'observation.

3. Résultats

Deux points majeurs ressortent de cette recherche, en guise de résultats. Le premier renvoie aux pratiques locales qu'utilisaient les communautés riveraines du PNMB pour conserver leur environnement avant l'implantation du parc. Le second est lié à l'application des logiques endogènes de conservation des espaces menacés par la déforestation, les exploitations abusives et le braconnage dans la réalisation des ODD.

3. 1. Quelques empreintes de durabilité dans les pratiques des riverains du PNMB avant l'implantation du parc

3.1.1. La pratique de la chasse artisanale et ses normes comme moyen de conservation de la nature

Les données empiriques de cette recherche montrent que la chasse, pratiquée dans sa forme artisanale par les riverains de la zone concernée avant l'implantation du parc, est une activité qui garantissait la préservation de l'environnement. Ainsi, dans le contexte de la commune de *Ngotto*, située dans la préfecture de la Lobaye, où les populations sont en majorité des *Bofi*, 10 personnes sur les 15 interrogées, pratiquent la chasse, soit 66,6%. Selon ces derniers, deux types de chasse sont pratiqués en pays *bofi*; ils le sont en deux saisons, à savoir la saison sèche et la saison pluvieuse. Le premier type est la chasse collective qui a lieu en saison sèche et dure six mois, répartis en deux périodes de trois mois chacune. Elle est appelée *Bokila* en langue *bofi*. Le second type qui est le plus pratiqué est la chasse individuelle, qui a lieu indépendamment des saisons et dépendant fondamentalement des aspirations du chasseur.

Les outils qu'utilisaient les autochtones du parc étaient le fusil, les filets et les pièges. Quant à la technique, « lors de la chasse collective, les munitions étaient contrôlées » (Entretien avec Weleka, 23 juin 2022). Les chasseurs veillaient à ne point dépasser une « botte » qui contient au plus cinq munitions. Par ailleurs, et comme l'explique Wei Joachim, « quelqu'un pouvait partir à la chasse avec une botte de cartouche et ne pas épuiser cette dernière avant son retour »(Entretien avec Wei Joachin, 23 juin 2022). La logique de la chasse était principalement d'assurer la subsistance du foyer et non la commercialisation de ses produits. À cet effet, Wei renchérit : « La chasse était effectuée plus pour la consommation en famille. Et si ces produits étaient quelques fois commercialisés, c'était aux fins d'avoir de l'argent pour répondre aux besoins quotidiens. La chasse n'était donc pas intensive, car les chasseurs n'avaient pas pour objectif, de s'enrichir à travers celle-ci »(Entretien avec Wei Joachin, 23 juin 2022).

En dehors de la technique qui était favorable à la chasse sélective, on relève également qu'« il y avait la pratique d'une sélectivité quant aux animaux qui peuvent être capturés ou tués et ceux qui ne peuvent l'être. Pour les chasseurs, il était question à ce niveau, de cibler comme proies, les grands mâles, et de laisser le temps aux femelles et jeunes animaux de se reproduire » (Entretien groupé avec Guinga et Al., 2022). La norme qui réglementait la chasse avant l'implémentation du PNMB était celle du contrôle de la

quantité de munitions. Un des chefs de quartier soutient que « lorsque la présence des intrus était signalée dans la forêt, les autorités envoyaient leurs sujets capturer ces malfrats ainsi que leurs produits issus de la chasse de même que leurs munitions »(Entretien avec Weleka, 23 juin 2022).

3.1.2. La cueillette et le reboisement comme autre conduite de sauvegarde de l'environnement

Les peuples du Sud-Ouest du Centrafrique dans lequel est situé le PNMB, se nourrissent essentiellement de la chasse et de la cueillette, et quelques fois de la pêche. Le gnetum localement nommé *koko* constitue le repas de base dans cette zone. Ainsi, la demande sur ce légume qui s'obtient par la cueillette est très forte. En outre, l'un des aliments prisés de la contrée (les chenilles, qui sont ramassées pendant la saison de pluies), de même que les champignons, ont également pour bassin de production, la Lobaye. Ainsi, les riverains du parc avant l'implantation de celui-ci, vivaient dans une alternance entre chasse, ramassage et cueillette selon les saisons. Aussi, concernant les préférences des Aka, Guinga déclare « nous sommes plus consacrés à la cueillette qu'à la chasse »Entretien groupé avec Guinga et Al., 05 juillet 2022). Par cette alternance spontanée que pratiquaient les autochtones du parc avant l'implantation de ce dernier, les animaux avaient pour une deuxième fois (après la sélection quant aux animaux à capturer lors de la chasse), la possibilité de se reproduire sans qu'il n'y ait une forte demande sur eux.

Concernant le reboisement, cette activité faisait effectivement partie des habitudes des communautés locales du PNMB avant son implantation. Le reboisement était pratiqué pour régénérer la nature après exploitation. Les principaux arbres régulièrement replantés en guise de reboisement par les riverains sont consignés dans le tableau ci-dessous[3]. Il convient de préciser que « ces plantes étaient replantées premièrement pour leurs vertus médicinales/thérapeutiques et souvent nutritionnelles, comme c'est le cas pour le *sapelli* » (Entretien avec Wang, 27 juin 2022). Elles étaient reproduites « en second lieu par les riverains, pour pallier à l'exploitation de bois et aux manquements causés par des entreprises existant dans cette préfecture depuis 1968 »(Entretien avec Wang, 27 juin 2022).

[3] Les noms locaux de ces végétaux ainsi que leurs correspondants scientifiques nous ont été fournis par Wang Faustin, ancien chef de prospection à ECOFAC (entretien, 27 juin 2022).

Tableau 1. Récapitulatif de noms locaux et scientifiques des arbres plantés par les riverains du PNMB avant l'implantation du parc.

N°	Nom local	Nom scientifique
1	*Nzino*	TreculiaafricanaDecne
2	*Sapelli*	Entandrophragmacyllindricum
3	*Tiama*	Entandrophragmaangolense
4	*Sipo*	Entandrophragma utile
5	*Kosipo*	Entandrophragmacandollei
6	*Dibétou*	Lovoatrichiloides
7	*Novié*	Staudtiakamerunensis

Source : données de terrain, compilées par les auteurs.

3.2. Logiques endogènes de conservation des espaces menacés et réalisation des ODD

3.2.1. L'alternance entre chasse et cueillette, coordination et implication des riverains

Il apparait de notre enquête que les communautés riveraines du PNMB ont dans leur savoir-faire, des méthodes et pratiques qui peuvent contribuer à l'atteinte des ODD, spécifiquement en son point sur la protection de l'environnement. Ce point prône l'utilisation équitable des ressources naturelles disponibles, de manière à en préserver pour les générations futures. Ainsi compris, la promotion de l'alternance entre la chasse et la cueillette contribue à l'atteinte de cet ODD. Selon Martin Nzako, « si une sensibilisation est effectuée à ce sujet par les promoteurs du parc, les populations verront l'importance de retourner à cette pratique qu'elles exerçaient avant son implantation » (Entretien avec Nzako, 24 juin 2022). « Cette alternance est un élément de réponse au problème de déforestation et dans une certaine mesure à celui de l'exploitation abusive », révèle notre interlocuteur(Entretien avec Nzako, 24 juin 2022).

En ce qui concerne l'activité de chasse coordonnée, qui permet une sélection de bêtes à abattre, il apparait que cela participe également de l'atteinte des ODD. Alors, comme l'indique Wei Joachin « l'implication des populations locales dans la gestion du parc peut être un catalyseur de la lutte contre le braconnage qui a cours depuis quelques temps dans[leur] village »(Entretien avec Wei Joachin, 23 juin 2022). Ce discours laisse clairement entendre que les populations riveraines du PNMB ne sont pas prises en compte dans la gestion du parc. C'est que, tous azimuts et de façon unanime, nos interviewés déclarent n'avoir pas ou suffisamment pas été impliqués dans la gestion du parc. Les données obtenues montrent

que huit personnes seulement sur quarante-deux ont été sélectionnées dans la commune de *Ngotto* pour assurer la fonction d'éco-gardes. La majorité restante d'éco-gardes est venue de Bangui. Des individus qui, en général ne connaissent pas le milieu et sont davantage motivés par les avantages personnels liés à leurs postes, que par la protection effective de l'environnement. Weleka Etienne explique que « même l'autre volet de la gestion du parc (qui devrait intervenir après la conservation), qui est le développement rural n'a pas été effectif » (Entretien avec Weleka, 23 juin 2022). Mbouna Sylvain pousse la hardiesse en disant que « même la tâche de débroussailleur ne [leur]a pas été confiée » (Entretien avec Mbouna, 23 juin 2022). Il ressort d'une part, comme le révèle Gbanangale Gauthier, que « les gestionnaires du parc n'ont pas tenu à leur engagement de départ qui était de prendre les chasseurs comme éco-gardes » (Entretien avec Gbanangale, 24 juin 2022). Ce dernier fait observer que « la faille pendant le fonctionnement du parc quant à la pénétration des braconniers, part du fait que les chasseurs autochtones n'y étaient pas impliqués »(Entretien avec Gbanangale, 24 juin 2022). D´autre part, le responsable du projet de réhabilitation du PNMB atteste également que « si le parc est tombé en faillite, c'est fondamentalement parce que les populations n'ont pas été impliquées dans sa gestion » (Entretien avec Ngougnogbia, 05 juillet 2022).

3.2.2. Capitalisation du reboisement de certaines espèces comme élément de protection de l'environnement

La méthode de repeuplement d'arbres, en guise de reboisement, dont les principales essences ont été énumérées dans le tableau ci-avant était pour les communautés riveraines du PNMB, une solution pour protéger la nature et/ou conserver l'environnement, avant même l'implantation du parc. Ainsi, les jeunes plants étaient autrefois replantés en vue de remplacer ceux qui étaient détruits d'une manière ou d'une autre. Ainsi, cette façon de traiter l'environnement naturel que les riverains considèrent comme faisant partie d'eux, contribue à l'accomplissement de l'ODD en ce qui concerne la protection de l'environnement.

Conscients de l'importance de protéger leur environnement, les représentants des riverains du PNMB interrogés souhaitent une révision corrective de la stratégie de gestion du parc. De ce fait, Jean Ngougnogbia avance que « les responsables de ce projet, à défaut d'impliquer les riverains dans la gestion du parc, devraient mettre en place des activités génératrices de revenus en faveur des populations locales,

afin d'essayer de les détourner du parc, car le parc demeure pour tous les villageois, la principale source de subsistance ».

4. Discussion

On peut retenir de cette recherche que les façons de faire, opérationnalisées par les populations riveraines du PNMB, étaient plutôt un facteur de préservation de l'environnement et de protection de la nature. Ainsi, les résultats obtenus montrent que les riverains du PNMB avaient un intérêt pour la pérennisation de leur environnement bien avant l'implantation du parc. Cette importance accordée à la préservation de l'environnement se traduisait par la rotation entre la chasse et la cueillette selon les saisons, ainsi que le reboisement. Concernant la chasse par exemple, les outils (le fusil, la sagaie, le filet, l'arbalète, etc.) et techniques (les saisons de chasse, la sélection des espèces à abattre) utilisés, étaient favorables à la conservation de la nature. C'est le même constat que fait le rapport établit en 2011 de la Rainforest Foundation. De ce fait, les animaux pouvaient se reproduire pendant que les autochtones du PNMB se consacraient à la cueillette en tant qu'activité principale. Au-delà de la chasse et de la cueillette, ils pratiquaient également le reboisement. Pour ces populations riveraines, le reboisement avait pour logique, de perpétuer certaines espèces et aussi d'utiliser ces plantes pour leur valeur médicinale. Ainsi, ces résultats donnent à comprendre que les riverains du PNMB étaient conscients de la nécessité de préserver leurs ressources au risque de faire face à la disette et au manque. Kayle et Maindo (2017) avaient déjà fait le même constat lorsqu'ils montraient dans leurs travaux sur la Réserve de Biosphère de Yangambi que les riverains de cet espace ont une tradition de protection de certaines espèces[4], interdites de chasse. On voit alors que cette alerte face au besoin de protéger et de multiplier les ressources n'est pas le seul apanage des riverains du PNMB. En réalité, et comme le fait remarquer EsohElamé (2003), la forêt constitue un héritage des générations fondatrices des communautés autochtones africaines. Les riverains des forêts ont donc des pratiques traditionnelles pour protéger les ressources desquelles ils dépendent.

Peut-on pour autant donner à penser la (re)mise en œuvre des bricolages et usages, à la fois endogènes et indigènes de conservation des espaces et espèces, en proie à la déforestation ou autre braconnage, comme procédé d'atteinte des ODD ?

On apprend du second point exposé ci-avant dans les résultats, que le reboisement était autrefois, mis en exergue comme facteur de préservation de l'environnement. Cette pratique peut être réactivée de

[4] On citera entre autres, le *Pertianthusmacrocarpus*, l'*Erythrophleumsuaveolens*, l'*Entandrophrgmasp*, le *Prioriabalsamifera*.

nos jours en guise de vecteur permettant la réalisation des ODD, notamment en son point 15, relatif à l'environnement. On note ainsi que sept espèces spécifiques ont fait l'objet de (re)plantation en guise de solution pour protéger et conserver la nature par les populations riveraines du parc, bien avant l'implantation de ce dernier. Il apparait clairement que la recette de reboisement n'est pas une formule nouvelle ou inconnue des autochtones du PNMB. Ces us peuvent donc être actualisés et adaptés comme stratégie utilisable par les organismes responsables de l'atteinte des ODD. Ces derniers peuvent s'en servir pour parvenir à protéger et conserver l'environnement pour les générations avenirs.

Il convient cependant de relever que la mobilisation de savoirs locaux dans la protection de l'environnement et comme contribution significative à l'accomplissement des ODD, ne fait pas l'unanimité chez les auteurs. Ainsi, bien que reconnaissant la pertinence de ces savoirs locaux et leur efficacité dans la résolution des problèmes environnementaux du XXI^{ème} siècle, Nakoulima (2010) avance que la réalisation des ODD se heurte davantage aux obstacles sociopolitiques qu'aux réalités technoscientifiques. Dans ce contexte, l'auteur énonce la solution du reboisement comme négligeable. Pour lui, le problème réside moins dans la technique à appliquer que dans les réalités sociopolitiques. La thèse de Nakoulima vaut tout son pesant d'or. D'ailleurs, dans le cas spécifique de cette recherche, il y a lieu de constater que compte tenu des multiples crises sécuritaires que le Centrafrique a connues, opter pour la (re)valorisation des savoirs locaux sans considérer le fait que les braconniers ont acquis les armes à feu, serait plus ou moins naïf et absurde. Seulement, il faut dire que les deux options ne sont pas antinomiques. Notre propos est que l'une doit être portée par l'autre. Le projet doit être initié ou soutenu à la fois par les pouvoir publics, les populations locales et leurs partenaires. On a assisté ces derniers temps à la naissance de mouvements, menant des campagnes baptisées « une personne, un arbre » avec de résultats généralement satisfaisants.

La question de l'implication des populations locales et de leur savoir dans la gestion des aires protégées n'est pas nouvelle non plus. Nelson John le relevait déjà en 2004, dans le cadre de la 5ème Conférence sur les écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique centrale au sujet de la conservation de la biodiversité et les populations locales en Afrique Centrale. Il indiquait alors le besoin de réconcilier les droits des populations locales et la conservation des écosystèmes. Nelson John a montré que les droits d'utiliser, de posséder et de contrôler leurs territoires traditionnels, et de protéger leurs connaissances et techniques n'étaient pas pris en compte dans la gestion des ressources naturelles. Cette

approche pourtant préconisée par Nelson John et qui est la nôtre, semble avoir échouée lors de son déploiement dans la gestion du Parc national de Zakouma au Tchad. C'est le constat que fait Aurélie Binot (2010) lors des recherches menées sur les logiques de conservation de la faune sauvage dans ce pays. Binot parvient aux conclusions selon lesquelles les dispositions de gestion participative mises en œuvre par les différents projets de conservation sont les principaux outils de la réalisation d'un mouvement centrifuge[5].

5. Conclusion

Le PNMB appartient au type d'environnement d'une immense biodiversité, enrichi par sa position au carrefour de l'Afrique centrale, de l'Ouest et de l'Est. Trois types d'écosystèmes y cohabitent : la savane, la forêt humide et les marécages. Une zone tampon a été créée autour, où habitent les populations, et dans laquelle il convient d'améliorer et de faire appliquer la législation, d'écouter et de résoudre les problèmes des villageois, d'initier des actions génératrices de revenus et protectrices de la biodiversité. Mais cela a de toute apparence, échoué. Malgré de belles intentions, les actes escomptés n'ont pas suivi. Et lorsqu'ils ont été posés, ils n'ont pas répondu aux attentes et aux objectifs de départ. Au bout du compte, l'implication des populations dans la gestion du parc apparait comme la recette opérante dans la lutte contre le braconnage et à l'exploitation abusive. Il a été démontré au cours de ce travail, les marques de durabilité dans les pratiques traditionnelles des riverains du PNMB. Nous avons également montré, à partir des pratiques locales répertoriées, la possibilité d'atteindre les ODD pour autant que la préservation de l'environnement est concernée. Au regard de tout ce qui précède, l'exclusion ou la non-implication des riverains dans la gestion des aires protégées, des réserves en générale, serait une autre forme de colonialisme. Il s'agit d'une expropriation des autochtones de leurs terres les plus riches.

Bibliographie :

- Binot, A.(2010), *La conservation de la nature en Afrique Centrale entre théorie et pratiques des espaces protégés à géométrie variable*, Thèse de Doctorat de Géographie, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

[5] Le mouvement centrifuge est compris ici comme la résultante d'une approche centre/périphérie. Le parc étant considéré comme le centre et les populations riveraines comme la périphérie. Il en ressort une exclusion des riveraines, créant ainsi le mouvement centrifuge dont il est question.

- Cheick, A.(2019), « Quelle place pour les savoirs endogènes dans la lutte contre les changements climatiques ? Des imaginaires alternatifs dans l'estuaire du fleuve Sénégal »,NAAJ, *Revue africaine sur les changements climatiques et les énergies renouvelables*, vol. 1, 13-31 ;

- Daka, A.(2015), *Nouveaux modes d'encadrement des coton-culteurs et dynamiques paysannes dans la zone cotonnière de Lam (Nord-Cameroun)*, Mémoire de Master en Sociologie, Université de Ngaoundéré ;

- Esoh, E.(2003, 21-28 septembre). « Plaider pour une protection des bois sacrés en Afrique noire », *XII World Forest Congress*, Quebec,;
- Fonds Européen de Développement, (2010, mai), Plan de Gestion du Parc National Mbaéré-Bodingué (PNMB) 2011-2020 ;

- Grawitz, M.(2001).*Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz ;

- https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/ ;

- Kayle J. &Maindo A.(2017). « Pratiques traditionnelles de conservation de la nature à l'épreuve des faits chez les peuples riverains de la Réserve de Biosphère de Yangambi (RDC) », *EuropeanScientific Journal*, vol.13, No.8, 328-356 ;
- Loi n°08/022.(2008, 17 Octobre).Portant Code Forestier Centrafricain ;

- Nakoulima P. G. (2010). Développement et savoir local.Dans SIFÉE (Dir.), *Actes du colloque international de Paris sur l'évaluation environnementale*, 45-58, Éditions Francophones ;

- Nelson, J.(2004). *Conservation de la biodiversité et communautés locales en Afrique centrale. Réconcilier les droits des populations locales et la conservation des écosystèmes*, Forest peoples programme ;

- Robson, E.& al. (1978). « Evolution and Ecology. Essay on Social Transformation by Julian Steward » in *L'Homme, De l'idéologie*, tome18 n° 3-4, 207-208 ;

- Plan de gestion du Parc National Mbaéré-Bodingué, (2010) ;

- Maunier, S. (2017). « De quelle épistémologie l'ethnométhodologie est-elle le nom ? », *SociologieS*';

- Garfinkel H., (2007). *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, PUF ;

- The Rainforestfoundation, (2011). « *Parc National Mbaéré-Bodingué : contribution des communautés locales et autochtones et de la société civile centrafricaine pour une gestion durable des ressources forestières et de l'environnement* ».